

ACTION URGENTE

JAPON. UN ÉMINENT MILITANT PACIFISTE EST DÉTENU SANS POSSIBILITÉ DE REMISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION

Hiroji Yamashiro est détenu depuis mi-octobre 2016, après qu'il a manifesté contre les nouveaux projets de construction de l'armée américaine à Okinawa. Cet homme a 64 ans, et des examens médicaux montrant une détérioration de sa santé ont fait naître des inquiétudes quant à son bien-être. Toutes les demandes pour qu'il soit libéré sous caution ont été rejetées.

Hiroji Yamashiro est détenu depuis son arrestation le 17 octobre 2016 pour avoir, semble-t-il, coupé une clôture barbelée entourant un chantier près de Takae (Okinawa, Japon) durant une manifestation contre l'installation de nouveaux locaux de l'infanterie de marine des États-Unis. Trois jours après son arrestation, un autre chef d'inculpation a été retenu contre lui, celui d'obstruction et d'attaque contre un membre du bureau de la défense d'Okinawa au cours de la manifestation. Le 29 novembre 2016, plus d'un mois plus tard, un troisième chef d'inculpation a été retenu contre Hiroji Yamashiro – celui d'avoir entassé des blocs et d'avoir entravé par la force l'accès au chantier de construction fin janvier 2016 –, ce qui a eu pour résultat de prolonger sa détention préventive.

Le 28 décembre 2016, des experts en droit pénal japonais ont publié une déclaration dans laquelle ils demandaient que l'homme soit libéré sans délai, affirmant que sa détention n'était pas justifiée et que de ce fait elle était anticonstitutionnelle. Toutes les demandes pour sa libération sous caution ont été systématiquement rejetées, et bien que le tribunal de district ait confirmé pour l'instant qu'il serait détenu jusqu'au 20 février 2017, il est possible que le tribunal décide de prolonger encore sa détention.

Malgré une forte opposition de la part des résidents d'Okinawa, le gouvernement japonais continue de soutenir la construction de la base militaire américaine. L'arrestation de Hiroji Yamashiro, symbole de l'opposition, a eu un effet dévastateur sur les autres personnes exerçant pacifiquement leur droit aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. Certains militants hésitent à présent à rejoindre les manifestations, par crainte de représailles.

Hiroji Yamashiro, 64 ans, souffre d'un lymphome malin pour lequel il avait été hospitalisé en 2015. Fin décembre 2016, soit deux mois après le début de sa détention, des examens médicaux ont montré une détérioration de sa santé, suscitant une vive inquiétude quant à son bien-être. Hiroji Yamashiro n'a pas été autorisé à voir sa famille depuis son arrestation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en japonais, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de libérer immédiatement Hiroji Yamashiro, sauf si elles peuvent démontrer que la présomption de libération dans l'attente du procès ne peut pas s'appliquer ;
- engagez-les à veiller à ce qu'en attendant sa libération, Hiroji Yamashiro bénéficie des soins médicaux adaptés et puisse voir sa famille au plus vite ;
- appelez-les à se conformer à leurs obligations de respecter, protéger et appliquer les droits humains aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que les droits des personnes en détention.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 FÉVRIER 2017 À :

Procureur général

Katsuyuki Nishikawa

The Supreme Public Prosecutors Office

1-1-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon

Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le

Procureur général,

Premier ministre

Shinzo Abe

1-6-1 Nagata-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100 - 8968, Japon

Twitter : @AbeShinzo ou @JPN_PMO

Facebook : <https://www.facebook.com/Japan.PMO>

Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Japon dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

JAPON. UN ÉMINENT MILITANT PACIFISTE EST DÉTENU SANS POSSIBILITÉ DE REMISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Hiroji Yamashiro a été détenu par la police jusqu'au 26 décembre 2016. Au titre du système pénal japonais, la police peut garder une personne en détention sans inculpation pendant 23 jours maximum. Amnesty International a exprimé sa préoccupation quant au manque de dispositions et de règlements concernant les interrogatoires pendant cette période, notamment leur durée, l'accès limité à un avocat et l'absence d'enregistrements. Dans cette affaire, la police a continué à ajouter de nouvelles inculpations contre Hiroji Yamashiro tout en demandant que sa détention soit prolongée.

Hiroji Yamashiro est le président d'« Okinawa Peace Action Center », un mouvement pacifiste non-violent à Okinawa, et fait partie d'« All Okinawa Council », qui s'oppose fondamentalement à la construction de la base militaire.

Pendant des décennies, les gouvernements américains et japonais ont tenté de fermer une base militaire américaine située dans la ville très peuplée de Ginowan, sur l'île principale d'Okinawa, et d'en construire une plus grande dans une zone moins peuplée d'Okinawa, dans le nord, à Henoko. Cependant, les habitants de la ville s'y opposent fermement, affirmant que cela ne fera que déplacer le bruit, les dommages environnementaux et les dangers de la militarisation dans une autre partie de l'île principale. Près de Takae, où Hiroji Yamashiro a été arrêté, les manifestations contre le déboisement pour la construction d'héliports pour Ospreys continuent quotidiennement à l'extérieur de la base.

D'après les normes juridiques internationales, toute personne arrêtée ou détenue doit comparaître au plus vite devant un juge ou un représentant des autorités judiciaires équivalent afin que celui-ci décide si l'arrestation initiale et le maintien en détention sont légaux, nécessaires et proportionnels – c'est-à-dire la légalité de l'arrestation et de la détention –, ainsi que si la personne détenue doit être libérée ou détenue en attendant son procès. Il existe une présomption selon laquelle rester en détention dans l'attente du procès devrait être non pas la norme mais l'exception, et il incombe à l'État de démontrer que les circonstances sont spéciales. Si des personnes sont inculpées, elles ont droit à un procès dans un délai raisonnable. Afin d'empêcher le risque de détention arbitraire, les autorités doivent veiller à ce que des justifications et des procédures adaptées à la privation de liberté soient suivies à tout moment, tel que prévu par les lois nationales et tel que requis par le droit international relatif aux droits humains.

D'après le Code de procédure pénale japonais, le tribunal peut ordonner la mise en détention de l'accusé-e dans l'attente de son procès s'il est probable qu'il/elle a commis un crime et si l'accusé-e n'a pas de résidence fixe ; s'il y a des raisons de soupçonner qu'il/elle puisse cacher ou détruire des preuves ; ou si l'accusé-e a fui ou qu'il y a des raisons de soupçonner qu'il/elle pourrait fuir.

Nom : Hiroji Yamashiro
Homme